

## Maison du Canal : patrimoine et convivialité ?

Qu'il est agréable de déguster une petite mousse (ou autre écume) en bordure du Canal sous un beau soleil qu'ombragent les peupliers !

Pourtant, il ne faut pas oublier que l'HORECA n'est pas, mais pas du tout, le but initial de l'aménagement de la Maison du Canal.

Malgré le fait que la commune d'Estaimpuis soit actuellement en procès pour l'aménagement illégal du site en violation tant du CWATUPE que de la lettre et de l'esprit de l'arrêté de classement du site du 8 septembre 2000, le Collège projette une extension au bâtiment existant.

**Rappelons que la zone protégée du canal a une vocation touristique tournée vers la nature (Ravel, zone d'intérêt paysager...).** Une vocation patrimoniale aussi : la petite aubette de la douane fut, un temps, un mini-musée qui témoignait de l'histoire du canal.

Tout cela pourrait être relégué à l'arrière-plan. Ne resterait plus dorénavant comme projet qu'intensifier la fréquentation populaire et multiplier les événements festifs. L'annonce de la construction d'une cuisine et d'une nouvelle annexe renforce le sentiment que la dimension patrimoniale de la

Maison du Canal aurait bel et bien disparu. Même si ces nouveautés supprimeront les tonnelles qui définissent les lieux, quelle garantie a-t-on que la salle polyvalente ne soit pas une « salle des fêtes » ? Un montant de 150 000€

d'argent public bénéficierait donc à une personne privée ? Comme ce fut le cas pour la verrière du Château de Bourgogne, **on puise dans la poche des contribuables à des fins commerciales privées.** Pour le moins, cela pose question ...

Pourtant, il est tout-à-fait possible de mixer les deux activités en respectant l'idée initiale du projet et la loi.

**Il est impératif que des règles strictes soient établies afin d'abord de respecter l'environnement naturel ainsi que le voisinage** pour lutter contre les nuisances provoquées par une fréquentation excessive « à la Château de Bourgogne », ce qui serait une véritable catastrophe écologique pour le site. S'obliger à donner à la salle polyvalente une destination principalement didactique et culturelle évoquant la fonction et l'histoire de la voie d'eau est primordial. Un partage du temps d'occupation peut très bien être établi. Une sonorisation acoustique et non amplifiée réduira les effets indésirables pour le voisinage. Il est possible d'établir des contraintes empêchant les débordements que l'on constate déjà aujourd'hui.

**Pour Ecolo, avec le canal, Estaimpuis bénéficie d'un site exceptionnel par son histoire et son aspect paysager et naturel.**

**En faire profiter la population sereinement et dans le respect de son caractère doit être prioritaire.** Il est encore possible d'éviter la frénésie qui accompagne la recherche du plus grand profit commercial.

Et laissons à chacun le loisir de déguster tranquillement une petite mousse(ou autre écume)...

Souhaiter une fréquentation excessive, « à la Château de Bourgogne », ce serait provoquer une véritable catastrophe écologique pour le site.

## T'as un truc ?

Nettoyant tout usage.

*Ingrédients : 500 ml d'eau chaude, 250 ml de vinaigre, 1 càs de bicarbonate de soude, 15 gouttes d'huile essentielle (de préférence citron, lavande, tea-tree ou un mélange) et un vaporisateur de récupération.*

- Mélangez l'eau chaude et le bicarbonate.
- Dans un verre, mélangez le vinaigre et les huiles essentielles.
- Mélangez le tout dans un récipient et versez dans un vaporisateur bien nettoyé.
- Secouez bien avant chaque usage.

Ce produit est à usage quotidien. Il est parfait pour nettoyer les tables, plans de travail et ne nécessite aucun rinçage puisqu'il ne contient aucun savon. Et il est très économique (25 fois moins cher qu'un produit commercialisé).

*Note : le tea-tree ajoute une action désinfectante à votre produit.*

**Envie de participer à un projet communal avec ECOLO ?**

**Contact : [ecoloestaimpuis@gmail.com](mailto:ecoloestaimpuis@gmail.com) ou 0497 85 23 20**